



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE
Staatsrat SR

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 40, F +41 26 305 10 48
www.fr.ch/ce

Conseil d'Etat
Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

PAR COURRIEL

Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
Palais fédéral Nord
3003 Berne

Courriel : sekretariat.referenten@gs-uvek.admin.ch

Fribourg, le 8 septembre 2020

Révision partielle de la loi sur l'organisation de la Poste (LOP) Réponse à la procédure de consultation

Madame, Monsieur,

Nous nous référons à votre courrier du 5 juin 2020 concernant la révision partielle de la loi sur l'organisation de la Poste (LOP) et vous informons que le canton de Fribourg n'y est pas favorable.

En effet, comme l'a aussi relevé la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances (CDF), la création d'une banque universelle en main de la Confédération n'est pas justifiée, une réforme de la Poste doit en priorité passer par une analyse de ses prestations, les modalités de financement doivent être adaptées en fonction et enfin il revient à la Confédération d'assumer le coût des prestations qui relèvent du service universel.

En vous remerciant de nous avoir consultés, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Au nom du Conseil d'Etat :

Anne-Claude Demierre, Présidente



Danielle Gagnaux-Morel, Chancelière d'Etat